



FICHE ACTION N°5

COMMERCIALISATION

À QUI S'ADRESSE CET AXE DE FINANCEMENT (FICHE ACTION) ?

À des acteurs publics et privés menant un projet sur le périmètre éligible.

QUELS TYPES DE PROJETS SONT CONCERNÉS ?

◆ **Promouvoir et communiquer :**

Valorisation d'un nouveau produit ; outils de transformation sur place ; sensibilisation et formation des acteurs du territoire ; mise en réseau ; etc.

◆ **Promouvoir et communiquer pour les groupements d'acteurs économiques :**

Étude de marché ; promotion partagée ; outils de commercialisation adaptés ; lieu vitrine ; animation ; etc.

◆ **Transférer des savoir-faire pour la mise sur le marché de produits packagés :**

Animation ; études de marché ; création et vente de packs ; etc.

◆ **Créer un maillage de points de vente sur le territoire :**

Création et développement de points de ventes de produits locaux ; promotion ; développer les produits locaux transformés sur place ; animation des réseaux d'acteurs ; développer ou créer une activité économique sur le territoire (produit ou service) ; etc.

QUELLES SONT LES TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

◆ **Les dépenses immatérielles :**

Frais de personnel (salaires), prestations externes, (étude de faisabilité, audit, formation, organisation de réunions, communication, organisation d'événements, mise en réseau, etc.).

◆ **Dépenses matérielles :**

Équipements matériels nécessaires à la réalisation de l'opération ; outils pédagogiques ; aménagement d'un point de vente ; etc.

QUEL PEUT ÊTRE LE FINANCEMENT DE MON PROJET ?

Un projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public (Etat, Région, département, collectivité territoriale...) pour bénéficier d'une subvention LEADER.

1€ de fond public

4€ de crédits FEADER/LEADER

Les projets peuvent bénéficier d'une subvention LEADER de minimum 5 000 € jusqu'à 150 000 €.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

L'ensemble des dossiers présentés sera examiné par le comité de programmation et évalué au regard de principes de sélection tels que l'innovation, la dynamique de projet multi-acteurs, etc. Ces critères de sélection sont repris dans une grille de notation commune à tous les dossiers et permettent une notation LEADER sur 20 points, fixant ainsi un plafond de financement LEADER selon la note obtenue.



Le « Guide du porteur de projet » répondra à toutes vos questions.

www.grandbeauvaisis.fr

version du 3 juillet 2018